quelle école il avait reçu son éducation et l'on apprit que, francmaçon haut gradé, pasteur protestant, insulteur fougueux des
catholiques, l'un des principaux instruments de la triplice judéomaçonnique-protestante qui s'est étendue sur la France comme
un chancre vivant, auteur d'un manuel scolaire mis à l'index, il
joignait à toutes ces qualités celle d'être fils d'un Prussien concierge et cordonnier et de travailler à corrompre sa patrie d'adoption en détruisant "dans l'âme des générations nouvelles tout
sentiment élevé, tout respect des grandes traditions des aïeux " (1)
Il avait donc tout ce qu'il fallait et pour prononcer le mot, et
pour donner au mouvement que le mot desservait son véritable
caractère de mouvement maçonnique, anti-social autant qu'antichrétien.

Les concessions

Ernest Hello, dans son admirable chapitre sur la charité, dit ce qui suit :

"Après une longue guerre, quand on n'en peut plus, quand la fatigue amène la ressemblance de l'apaisement, on a souvent vu les rois se céder les uns aux autres, pour en finir, telle ou telle place forte. Ce sont là des concessions qui fournissent les moyens d'en finir avec le canon. Mais on ne traite pas les vérités comme on traite les places fortes. Quand il s'agit de faire la paix en esprit et en vérité, c'est la conversion qu'il faut, et non l'accommodement. La justice est toute entière ce qu'elle est."

Cette vérité, qui a été vue par Ernest Hello comme Ernest Hello peut voir la vérité, est d'une évidence écrasante.

Il est surprenant que la généralité des gens ne voient pas une chose aussi claire.

Pourquoi l'Eglise catholique est-elle la seule puissance qui ait un pouvoir un et universel, non seulement sur les individus, mais surtout sur les âmes?

Si, en parlant à un de ses enfants, l'Eglise ne montrait qu'une partie de la vérité; si, au lieu d'exposer sa doctrine intégralement, elle admettait certains accommodements avec l'orgueil des hommes, aurait-elle converti le monde ? Où serait sa légion de martyrs ? Que seraient ses saints ?

⁽¹⁾ Drumont, la France juive, chap. de la " Persécution juive ", p. 374.